

## **Mgr Colomb : Il serait navrant que nos parlementaires entendent uniquement la voix des groupes de pression qui défendent des intérêts commerciaux**

**Author** : Maximilien Bernard

**Categories** : [Culture de Vie](#), [En Une](#), [Perepiscopus](#), [Points Non Négociables](#)

**Date** : 26 septembre 2019

Communiqué de Mgr **Georges Colomb**, évêque de La Rochelle et Saintes :

L'exaltation du moi par le législateur transforme le citoyen en grand adolescent ! Ce qu'il veut doit devenir un droit...

Hier - 24 septembre 2019 - a commencé un débat à l'Assemblée nationale sur le projet dit de « bioéthique » sensé rendre heureux le citoyen en instituant par la loi une situation d'enfants sans pères. Si l'objectif est simple, les enjeux sont complexes et graves : Ce projet s'étend à la libéralisation de la recherche sur l'embryon, les diagnostics anténataux et l'interruption médicale de grossesse. En outre, ce texte induit la Gestation Pour Autrui (GPA), autrement dit : l'autorisation des mères porteuses en France, c'est-à-dire l'ouverture d'un marché pour le commerce de la vie, oubliant par là même que l'homme est à l'image de Dieu, et que la vie par son caractère sacré, doit être respectée !

Avertir sur les lourdes conséquences de cette révision de la loi de bioéthique ne revient ni à juger, ni à condamner ceux qui y sont favorables ou qui y auraient recours. La procréation médicalement assistée (PMA), réservée jusqu'à présent aux couples homme-femme, pose de

vraies questions d'ordre éthique sur lesquelles l'Église s'est prononcée. Les catholiques ont pris toute leur part au débat, par la voix de Mgr **de Moulins-Beaufort**, président de la Conférence des Évêques de France, de Mgr **d'Ornellas**, responsable pour les évêques du groupe d'experts de bioéthique, et de Mgr **Aupetit**, archevêque de Paris.

Les graves transgressions portées par cette révision de la loi de bioéthique concernent aussi le don de gamètes, la GPA, le diagnostic prénatal, la recherche sur embryon, l'utilisation des biotechnologies sur les cellules embryonnaires et germinales humaines, la thérapie génique germinale, les dons d'organes, l'intelligence artificielle, les méga données, la fin de vie. On le voit, l'enjeu ne se limite pas à une égalité des droits pour les familles, l'enjeu de cette loi bioéthique concerne la dignité de l'homme.

Saint **Jean-Paul II** nous le rappelait : « Dieu est un ami, mais un ami exigeant, la permissivité morale ne rend pas les hommes heureux, la société de consommation ne rend pas les hommes heureux » annonçait-il prophétiquement à Paris en 1980 (Parc des princes). Oui, l'église catholique reste fidèle dans la sanctuarisation de la loi naturelle de Dieu créateur, et affirme sans cesse que la création est un don, pas un dû ! Elle accueille et accompagne sans cesse, les couples en difficulté de procréation.

Reprenant le mot de Mgr Eric de Moulins-Beaufort, président de la Conférence des Évêques de France, « la parole de l'Église n'a pas à être uniquement portée par l'épiscopat. Il faut qu'elle le soit aussi par des catholiques, hommes et femmes, en tant que citoyens. », j'invite les catholiques de Charente-Maritime à prier avec ferveur, à s'instruire sur le sujet, à débattre, à échanger avec nos compatriotes, à contacter leurs élus et pour ceux qui se rendront à Paris, à manifester paisiblement pour que les consciences de nos gouvernants se laissent éclairer et que notre pays ne sombre pas dans l'organisation d'une filiation sans père, ni dans l'instrumentalisation de l'enfant pour soulager une souffrance.

Il serait navrant que nos parlementaires entendent uniquement la voix des groupes de pression qui défendent des intérêts commerciaux.

+Georges Colomb, évêque de La Rochelle et Saintes